

Ecole communale « les galopins »

Circulaire de rentrée

Rue des Déportés, 15

7866 Ollignies

secretariatfusionollignies@gmail.com

Madame, Monsieur,

L'ensemble du personnel de l'école est heureux d'accueillir votre enfant au sein de notre établissement.

Les cours débutent à 8h45 et se terminent à 15h00, le mercredi à 12h20. La sonnerie retentit à 8h40.

Avant 8h30, les élèves sont admis au local garderie.

La garderie est ouverte dès 6h30 le matin et jusque 18h00 le soir. Celle-ci est payante.

Le prix est fixé par le conseil communal (voir le règlement sur le site de l'école).

A 8h45 les portes de l'école sont fermées et les élèves ne sont plus acceptés au cours sauf motif exceptionnel à justifier au secrétariat.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement est interdit à toute personne non munie d'une autorisation.

Afin de diminuer les frais de copies, vous trouverez toutes les informations utiles (règlements, projets, sorties scolaires,..) sur le site internet de l'école :www.ecolelesgalopins.be , par mail et via la ClassDojo.

Vous recevrez également des informations concernant les activités proposées pendant les congés scolaires dans l'entité par mail.

Les frais scolaires

Votre enfant reçoit le matériel nécessaire aux apprentissages. Toutefois, certains frais sont à votre charge (visites extérieures, théâtre,...). Une estimation de ces frais, pour l'année scolaire, vous est communiquée dans le journal de classe.

Les repas complets reprennent dès le lundi 5 septembre. Le menu du mois vous sera envoyé par mail et sur la ClassDojo.

Les montants réellement engagés seront facturés mensuellement (repas, garderie,...). Je vous remercie d'acquitter ces factures par virement bancaire uniquement et en utilisant la communication

adéquate.

Le retard dans le paiement des factures engendre automatiquement des frais de rappel et de mise en demeure.

Les activités parascolaires

Les informations complémentaires vous seront envoyées par mail. Elles reprendront la semaine du 12 septembre.

Les photos scolaires

Le mercredi 5 avril 2023.

L'association des parents

L'association des parents est un acteur privilégié au sein de l'école. Elle intervient financièrement, pour vos enfants, dans certaines activités. Cette association est ouverte à tous les parents.

Un courrier spécifique vous parviendra prochainement.

Merci de vous impliquer lors de leurs activités.

Réunion des parents

Des réunions des parents par classe se tiendront dans le courant de la 2^{ème} semaine de septembre (les dates et les heures vous seront communiquées par la titulaire de votre enfant à la rentrée).

Votre enfant recevra son premier bulletin le jeudi 24 novembre (Une réunion des parents sera organisée)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

La directrice FF,

Mery Devillé.